

## Réunion Conseil Municipal du 05 avril 2024

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, Mme Virginie LEGRAND-LEMARINEL, M. Christophe JEAN, M. Willy BLAKE-LEMARE, M. Samuel ESNAULT

Absents ayant donné procuration : Néant

Absente excusée : M. Matthias PAIN

Absents : Néant

### Approbation du procès verbal du CM du 09 février 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Compte administratif 2023 - Compte de gestion 2023

Délibération n° 2024/004 - Délibération n° 2024/005

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget 2023	162 327,28 €	162 327,28 €
Opérations de l'exercice 2023	103 667,36 €	188 695,01 €
Résultats de clôture 2023		85 027,65 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget 2023	217 446,12 €	217 446,12 €
Opérations de l'exercice 2023	96 471,44 €	52 629,71 €
Résultats de clôture 2023	43 841,73 €	

	TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Budget 2023	379 773,40 €	379 773,40 €
Opérations de l'exercice 2023	200 138,80 €	241 324,72 €
Résultats de clôture 2023		41 185,92 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023.

**Affectation des résultats 2023**  
Délibération n° 2024/006

**DELIBERATION DU  
 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023**

Le \_\_\_\_\_, réuni sous la présidence de \_\_\_\_\_  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023  
 Considérant  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-4 647,12 €		-43 841,73 €	1 418,29 €	-1 418,29 €	-49 907,14 €
FONCT	83 132,40 €	40 181,12 €	85 027,65 €			127 978,93 €
	78 485,28		41 185,92			78 071,79

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	127 978,93 €
<b>Report d'investissement ( 001 )</b>	
001 dépenses d'investissement	48 488,85 €
001 recettes d'investissement	- €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	49 907,14 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	78 071,79 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	49 907,14 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

**Taux d'imposition 2024**  
Délibération n° 2024/007

Taux d'imposition communaux de 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 :  
 TFPB : 29,27 % (7,85 % + 21,42 %)  
 TFNB : 21,61 %

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024.

## Budget 2023

Délibération n° 2024/008

Le budget global s'équilibre à 367 543,71 € (2023 : 379 773,40 €).

### ➤ Investissement

Le budget d'investissement s'équilibre à 173 001,85 € (2023 : 217 446,12 €).

Dépenses d'investissement			
Chapitre/Article	RAR 2023	BP 2024	Détails 2024
<b>1 Solde d'exécution</b>		<b>48 488,85 €</b>	
1 Solde d'exécution		48 488,85 €	
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>		<b>0,00 €</b>	
1641 Emprunts en Euros			
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>0,00 €</b>	
2051 Concessions et droits similaires			
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>13 500,00 €</b>	
<b>211 Terrains</b>			
<b>212 Agencements et aménagements de terrains</b>			
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	899,99 €		Arbor&Sens : 899,99 €
<b>213 Constructions</b>			
2131 Bâtiments publics		11 000,00 €	Travaux complémentaire salle : 1 670 € maçonnerie, 4 030 € menuiserie Marche salle des fêtes : 1 056,00 €
2132 Bâtiments privés (ex. Immeubles de rapport)			
<b>215 Installations, matériels et outillages techniques</b>			
21532 Réseaux d'assainissement	518,30 €		pompe relevage - SAMSON : 518,30 €
<b>218 Autres immobilisations corporelles</b>			
2188 Autres		2 500,00 €	Tables et chaises salle des fêtes
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>109 594,71 €</b>	
231 Immobilisations corporelles en cours		109 594,71 €	RAR rénovation salle communale : 102 013,00 € Hotte logement : 432,47 € (STEVENIN) Toiture garage logement : 7 387,99 € (LEFORESTIER 2023)
	<b>1 418,29 €</b>	<b>173 001,85 €</b>	<b>Dépenses investissement</b>

  

Recettes d'investissement			
Chapitre/Article	RAR 2023	BP 2024	Détails 2024
<b>1 Solde d'exécution</b>		<b>0,00 €</b>	
1 Solde d'exécution			
<b>10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		<b>53 410,38 €</b>	
10222 Reprise sur FCTVA		3 503,24 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		49 907,14 €	
<b>13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 805,00 €</b>	
<b>132 Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables</b>			
1321 État et établissements nationaux		42 505,00 €	DETR salle : 42 505,65 €
1323 Départements		48 300,00 €	FIR logement : 25 358,60 FIR salle : 24 600,00 €
1325 Groupement de collectivités			
13251 GFP de rattachement			
<b>021 Virement de la section fonctionnement</b>		<b>28 786,47 €</b>	
021 Virement de la section fonctionnement		28 786,47 €	
	<b>0,00 €</b>	<b>173 001,85 €</b>	<b>Recettes investissement</b>

Le budget investissement en 2024 est essentiellement utilisé pour les travaux de la salle communale.

L'exécution des travaux prévus est suspendue dans l'attente de la réponse à la demande de subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de la Préfecture de la Manche (toiture logement communal, travaux complémentaires salle communale, chaises et tables pour la salle communale).

## ➤ Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 194 541,86 € (2023 : 162 327,28 €).

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre/Article	RAR 2023	BP 2024	Détails 2024
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>104 738,39 €</b>	
<b>60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>		<b>7 900,00 €</b>	
<b>606 Achats non stockés de matières et fournitures</b>			
60611 Eau et assainissement		500,00 €	eau + SPANC
60612 Energie - Electricité		2 200,00 €	
60621 Combustibles		200,00 €	
60631 Fournitures d'entretien		2 000,00 €	peinture, nettoyage bourg
60632 Fournitures de petit équipement			
60633 Fournitures de voirie		2 000,00 €	allées cimetière
6064 Fournitures administratives		1 000,00 €	enveloppes, invitations :
<b>61 SERVICES EXTERIEURES</b>		<b>76 218,39 €</b>	
615 Entretien et réparations			
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers			
61521 Terrains		16 000,00 €	Arbor et Sens : 14 719,50 €
61522 Bâtiments			
615221 Bâtiments publics		36 818,39 €	Tempête toiture école + église + presbytère : 9 970 € Tempête électricité : 4 352,34 € Tempête menuiserie : 8 016,07 € Réserve : 14 318,39 €
615228 Autres bâtiments		3 500,00 €	VMC ferme : 301,40 € Tempête toiture ferme : 2 992,00 €
61523 Voies et réseaux			
615231 Voiries		12 000,00 €	Voirie chemins : SAMSON 5174,83 € Chemins rando : Arbor 4 760,64 € 2023 Eaux pluviales bourg 1300 €
6156 Maintenance		2 000,00 €	ISOGARD - EUROFEU : 577,92 €
616 Primes d'assurances			
6161 Multirisques		5 200,00 €	SMACL : 5 117,91 €
618 Divers		700,00 €	
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>16 620,00 €</b>	
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1 600,00 €	
623 Publicité, publications, relations publiques (fêtes, cérémonies, publications, réceptions)		12 000,00 €	
626 Frais postaux et frais de télécommunications		1 500,00 €	
628 Divers			
6281 Concours divers (cotisations, ...)		100,00 €	
6284 Redevance pour services rendus		420,00 €	redevance ordures ménagères
6288 Autres		1 000,00 €	natation scolaire : 800 €/classe, 20 élèves/classe >> 40 €/élève, 20 enfants St Germain concernés (1/2) + destruction nids frelons
<b>63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>		<b>4 000,00 €</b>	
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).		4 000,00 €	
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>12 580,00 €</b>	
641 Rémunérations du personnel			
6413 Personnel non titulaire		8 000,00 €	
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance URSSAF, caisses retraite, ASSEDIC, assurance personnel, supplément		4 500,00 €	
647 Autres charges sociales			
6470 Autres charges sociales (ex. médecine dutravail)		80,00 €	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>38 150,00 €</b>	
651 Charges d'intervention pour compte propre - Aides à la personne			
653 Indemnités			
65311 Indemnités de fonction		15 500,00 €	
65313 Cotisations de retraite		650,00 €	
655 Contributions obligatoires			
6558 Autres contributions obligatoires		21 000,00 €	écoles publiques (année en cours) - St-Jean d'Elle
657 Charges d'intervention pour compte propre - Subventions			
65748 Autres personne de droit privé		1 000,00 €	club anciens : 160 € anciens combattants : 160 € comité des fêtes : 160 € Les Fleurs de la Mémoire : 100 € Collège Jean GREMILLON : 100 € Coopérative scolaire Cerisy : 100 € Coopérative école St André - St Georges : 100 € Subvention exceptionnelle : 100 €
658 Charges diverses de la gestion courante			
6588 Autres charges diverses de gestion courante			
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>			
<b>67 CHARGES SPECIFIQUES</b>			
<b>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS</b>		<b>0,00 €</b>	
681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement			2017 : 17 000 € - 2018 : 15 000 € - 2019 : 2 500 € soit 34 500,00 €
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>		<b>10 287,00 €</b>	
739221 FNGIR		10 287,00 €	
<b>023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>28 786,47 €</b>	
		<b>194 541,86 €</b>	<b>Dépenses fonctionnement</b>

Recettes de fonctionnement			
Chapitre/Article	RAR 2023	BP 2024	Détails 2024
<b>002</b>	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>78 071,79 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté		78 071,79 €
<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>		
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		<b>2 700,00 €</b>
7023	Menus produits forestiers		2 500,00 € Vente bois élagage
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics (redevance d'occupation)		200,00 €
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>52 693,00 €</b>
731	Fiscalité locale		
7311	Contributions directes		
73111	Impôts directs locaux		35 000,00 €
73211	Attribution de compensation		17 693,00 €
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>32 077,07 €</b>
741	D.G.F		
7411	DGF des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)		
74111	Dotation forfaitaire des communes		18 000,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		6 000,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		1 100,00 €
742	Dotation aux élus locaux		4 500,00 €
744	FCTVA		877,07 €
748	Compensations, attributions et autres participations		
74833	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		1 600,00 €
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>29 000,00 €</b>
752	Revenus des immeubles		29 000,00 €
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>77</b>	<b>PRODUITS SPECIFIQUE</b>		
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>		
<b>79</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>		
		<b>194 541,86 €</b>	<b>Recettes fonctionnement</b>

### Dépenses de fonctionnement 2024 :

- Travaux de réparation dus à la tempête
- Entretien annuel des espaces verts
- Entretien annuel des chemins
- Aménagement rue SIMONETTI contre les risques d'inondation
- Cérémonie du mois de juin

### Fongibilité des crédits

Délibération n° 2024/009

L'instruction comptable et budgétaire M57 simplifiée permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de la fongibilité des crédits.

### Convention de participation santé et prévoyance pour le personnel

Délibération n° 2024/010

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Cette réforme introduit une obligation de participation financière à la cotisation de l'agent pour l'employeur :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque prévoyance (maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité permanente, perte de retraite suite à invalidité, capital décès) à hauteur de 7 € minimum par agent et par mois (montant en vigueur) ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les frais de santé à hauteur de 15 € minimum par agent et par mois (montant en vigueur).

Afin de bénéficier de prestations de qualité à des tarifs attractifs, le Centre de Gestion de la Manche a négocié, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, deux conventions de participation (contrat de groupe) en santé et en prévoyance. Ces conventions sont proposées dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2028.

Après délibération, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la convention de participation santé et prévoyance du contrat groupe du Centre de gestion de la Manche.

### **Modification du tarif de location de la salle des fêtes**

Délibération n° 2024/011

Actuellement le tarif de location est de 170,00 € pour un week-end avec une participation de 60,00 € pour le chauffage en période hivernale.

Considérant que les travaux effectués pour la rénovation thermique, énergétique et esthétique de la salle communale, justifient une augmentation du tarif de location,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de location de salle communale à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024
  - Location week-end : 200 € + consommation électrique au tarif en vigueur après relevé pour la période de location.
  - Association communale : Gratuit
  - Café de deuil pour les inhumations sur la commune : Gratuit
- Précise que deux chèques de caution seront demandés à la signature du contrat de location, un de 500 € pour la casse ou la détérioration, et un de 150 € pour défaut de nettoyage.
- Précise que toute location sera validée après signature du contrat de location et que le locataire devra fournir une attestation d'assurance.
- Précise que la remise des clés se fera au mieux le vendredi soir du week-end de location en même temps que l'état des lieux.

Un nouveau contrat de location sera rédigé précisant les conditions de location, les interdictions et les consignes de sécurité.

Une convention d'utilisation de la salle communale devra être signée avec chaque association de la commune.

### **Informations - Questions diverses**

#### ❖ Travaux logement

Un contrôle a été effectué par le SDEM avec une caméra thermique. Le logement a été bien isolé. Il n'y a pas de fuites thermiques. Il manque deux manchons isolants au départ et à l'arrivée de la pompe à chaleur. La Sté STEVENIN a été avertie.

Il y a un déficit d'étanchéité au niveau des portes intérieures isolantes. La Sté MALIS est prévenue pour changer les joints.

La prime CEE pour la pompe à chaleur devrait être versée.

❖ Salle des fêtes

L'isolation des murs est terminée, le système de ventilation est en place.

L'entreprise « Les Sens du Bois » doit intervenir à partir du 20 mai.

❖ Ecole

Les travaux du plafond sont en cours. Le raillage pour l'isolation est fait, en attente de l'installation électrique.